

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 4005**

présenté par
Mme Ménard et Mme Thill

ARTICLE 10

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre régime de retraite doit être réformé. C'est un fait, notamment à cause de l'arrivée massive des papy-boomers à la retraite et de l'augmentation progressive de la durée de vie pendant la retraite.

Retenir l'âge d'équilibre n'est cependant pas une bonne solution car cela va instaurer un système de décote qui, mécaniquement, va entraîner une diminution des pensions des nombreux Français qui partiront avant 64 ans.

Si la logique est de travailler plus pour garantir la viabilité de notre système de retraite et proposer un âge légal de départ à la retraite au lieu d'un âge d'équilibre, autant le dire clairement aux Français.